



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 28

**Date de convocation :**  
13 décembre 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie (arrivée à 18h08), MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magalie, MORIN Isabelle (présente de 18h à 18h52), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, SÉNÉ Sébastien, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle, TURGIS Isabelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** BARDOUX Delphine (pouvoir à BESNÉ Christophe), BRAULT Jean-Luc (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), CHASSET Michel (pouvoir à MOREAU Dany), HUC Béatrice (pouvoir à MARTELLIERE Eric), RUDAULT Patrice (pouvoir à AUDIANE Séverine)

**Absentes :** DELAILLE Céline, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (absente à partir de 18h52), POUILLAIN Anne-Laure

Monsieur Jean-Yves DROUHIN est désigné secrétaire de séance.

### **DB n°2024-1240b : VENTE D'UN TERRAIN AVENUE DE LA PAIX**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un manque de stationnement émerge de plus en plus en zone industrielle. La Communauté de communes Val de Cher Controis a demandé à la Commune d'acquérir la parcelle préfixe 000 section BV numéro 127, située avenue de la Paix, d'une superficie totale de 2 048 mètres carrés. Le prix proposé est de 30 700 €, hors frais d'acquisition.

La parcelle forme un terrain d'environ 27 m de large sur 75 m de profondeur depuis l'avenue.

Elle est composée :

- au Nord d'une portion du terre-plain enherbé et arboré bordant l'avenue,
- puis sur ses parties Nord, Ouest et sud d'une portion de la voirie en enrobé desservant depuis son entrée sur l'avenue les 2 façades du bâtiment de cellules d'activités voisin,
- et enfin d'une grande partie centrale nue et enherbée, entre les branches de la voirie et bordant le pignon Ouest du bâtiment d'activités voisin. Ce terrain nu est d'environ 980 m<sup>2</sup>.

Ce terrain nu au centre de la parcelle BV n° 127 peut accueillir une cellule d'activité de la taille de celles du bâtiment voisin en extension de ce dernier, soit d'environ 400 m<sup>2</sup> au sol.

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes Val de Cher Controis d'acquérir ledit bien ;  
Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale référencé 2024-41059-77751 en date du 12 novembre 2024 ;

Madame Elodie PEAN-NORQUET ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 25 voix POUR et 4 CONTRE (Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON, Magalie LEONARD, Hervé BARON), décide :

- De vendre la parcelle préfixe 000 section BV numéro 127 située avenue de la Paix au prix de 30 700,00 € hors frais d'acquisition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et l'Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**Cette délibération annule et remplace celle du 20 décembre 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*  
À Contres, le 3 janvier 2025

Publié ou notifié, le **06.01.25**  
Reçu en Préfecture, le **06.01.25**  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

**Le Maire,**  
**Antoine LELARGE**

